

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/1022

22 juin 2010

(10-3395)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITÉS

Communication présentée par la Commission du Codex Alimentarius (Codex)

La communication ci-après, reçue le 16 juin 2010, est distribuée à la demande du Secrétariat du Codex.

I. SESSIONS DU CODEX DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION DU COMITÉ SPS

- 31^{ème} session du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (Budapest, Hongrie, 8-12 mars 2010)
- 42^{ème} session du Comité du Codex sur les additifs alimentaires (Beijing, Chine, 15-19 mars 2010)
- 26^{ème} session du Comité du Codex sur les principes généraux (Paris, France, 12-16 avril 2010)
- 42^{ème} session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides (Xian, Chine, 19-24 avril 2010)
- 4^{ème} session du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (Izmir, Turquie, 26-30 avril 2010)
- 38^{ème} session du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (ville de Québec, Canada, 3-7 mai 2009)

En particulier, le Comité SPS souhaite appeler l'attention sur ce qui suit:

1. La 31^{ème} session du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage est convenue de transmettre à la Commission du Codex Alimentarius, pour adoption, l'*avant-projet de lignes directrices relatives aux critères de performance et à la validation des méthodes de détection, d'identification et de quantification de séquences d'ADN spécifiques et de protéines spécifiques contenues dans les aliments*, qui est applicable, entre autres choses, aux produits alimentaires issus de la biotechnologie. Le Comité a aussi poursuivi ses travaux concernant la révision des *Directives sur l'incertitude de mesure* et a proposé des méthodes d'analyse pour certaines substances ayant un effet sur la santé présentes dans les eaux minérales naturelles.

2. La 42^{ème} session du Comité du Codex sur les additifs alimentaires est convenue de transmettre les textes ci-après à la Commission, pour adoption: avant-projet de dispositions relatives aux additifs alimentaires de la Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA), avant-projet de Directives

sur les substances utilisées en tant qu'auxiliaires technologiques, avant-projet d'amendements du *système international de numérotation des additifs alimentaires* et avant-projet de *normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires* découlant de la 71^{ème} réunion du JECFA. Le Comité a approuvé les dispositions relatives aux additifs alimentaires et aux auxiliaires technologiques transmises par le Comité sur le poisson et les produits de la pêche et par le Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers, et a apporté des amendements aux noms et aux descripteurs d'un certain nombre de catégories d'aliments, ainsi qu'aux notes de bas de page de la NGAA. Le Comité est également convenu d'engager de nouveaux travaux concernant la révision de la norme pour le sel de qualité alimentaire et la révision du système de classification des aliments de la NGAA, pour les produits de confiserie.

3. La 26^{ème} session du Comité du Codex sur les principes généraux est convenue de transmettre à la Commission, pour adoption finale, le projet de révision du *Code de déontologie pour le commerce international des denrées alimentaires y compris dans le cadre de transactions à des conditions préférentielles et d'opérations d'aide alimentaire*. Le Comité a achevé son examen des principes en matière de risque élaborés par les Comités du Codex du point de vue de leur cohérence avec les *Principes de travail pour l'analyse des risques*; cet examen sera suivi par un examen des principes et politiques en matière d'analyse des risques dans chaque comité. Il a également approuvé l'*avant-projet de principes d'analyse des risques et de, procédures appliqués par le Comité du Codex sur l'hygiène des aliments* fourni par le CCFH et la Proposition de révision de la section relative aux additifs alimentaires du *Plan de présentation des normes intéressant des produits*.

4. La 42^{ème} session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides est convenue de transmettre à la 33^{ème} session de la Commission du Codex Alimentarius 217 LMR nouvelles et révisées pour des produits spécifiques, pour adoption finale, et 52 LMR pour adoption en tant que projets de LMR; elle a identifié 95 LMR existantes du Codex devant être abrogées et a décidé d'interrompre les travaux concernant 33 LMR. Le Comité poursuit ses travaux de révision en ce qui concerne la Classification du Codex des aliments destinés à la consommation humaine et animale. Une fois achevée, la Classification sera utile pour l'extrapolation de limites maximales de résidus de pesticides pour certains groupes de produits, en particulier en ce qui concerne l'établissement de LMR pour les cultures spéciales et les utilisations secondaires. Le Comité a également transmis à la Commission la liste prioritaire amendée des produits chimiques devant être évalués et réévalués par la réunion mixte FAO/OMS sur les résidus de pesticides pour les années 2010 à 2017 à des fins d'approbation en tant que nouveau travail. Le Comité a aussi examiné la nécessité de réviser ou d'établir de nouvelles limites maximales de résidus d'origine étrangère (LMRE) pour certains polluants organiques persistants (POP) relevant de la Convention de Stockholm et de son mandat, en particulier compte tenu du fait que l'élimination progressive de certains de ces composés est prévue par la Convention, et que des résidus importants sont présents dans certains produits en raison de leur utilisation historique. Par conséquent, le Comité est convenu de conserver les LMRE existantes et aussi d'établir de nouvelles LMRE pour certains autres produits afin de faciliter le commerce. Le Comité est convenu de demander à la Commission de permettre le lancement du projet pilote pour lequel la JMPR effectuerait une révision indépendante en parallèle avec l'équipe mixte mondiale pour le sulfoxaflore et les LMR recommandées avant que les gouvernements nationaux n'établissent des LMR en 2011.

5. La 4^{ème} session du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments est convenue de présenter les textes ci-après à la Commission, pour adoption: avant-projet de niveau maximal pour la mélamine dans les aliments de consommation humaine et animale (*préparation pour nourrissons en poudre et aliments autres que les préparations en poudre*), avant-projet de niveaux maximaux pour les aflatoxines totales dans les noix du Brésil en coque, prêtes à consommer et écalées, destinées à une transformation ultérieure (y compris les plans d'échantillonnage), avant-projet de révision du Code d'usages pour la prévention et la réduction de l'aflatoxine dans les fruits à coque (mesures supplémentaires pour les noix du Brésil), niveau maximal proposé pour l'étain dans les aliments en boîte (à l'exception des boissons) pour différentes normes générales pour les fruits et les légumes en boîte dans la norme Codex pour les contaminants et les toxines dans les aliments de consommation

humaine et animale. Le Comité a approuvé les sections sur les contaminants dans les normes pour le lait et les produits laitiers telles que proposées par le Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers et a décidé d'engager de nouveaux travaux sur les niveaux maximaux pour le déoxynivalénol (DON) et ses dérivés acétylés dans les céréales et les produits à base de céréales et sur les niveaux maximaux pour les aflatoxines totales dans les figues sèches.

II. PROCHAINES RÉUNIONS DU CODEX

- 64^{ème} session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius (Genève, Suisse, 29 juin-2 juillet 2010)
- 33^{ème} session de la Commission du Codex Alimentarius (Genève, Suisse, 5-9 juillet 2010)
- 19^{ème} session du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (Burlington (Vermont), États-Unis d'Amérique, 30 août-3 septembre 2010)
- Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (Nuku'alofa, Tonga, 28 septembre-1^{er} octobre 2010)
- Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe (Varsovie, Pologne, 5-8 octobre 2010)
- 4^{ème} session du Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens (Muju), République de Corée, 18-22 octobre 2010)
- Comité du Codex sur les fruits et légumes traités (Bali, Indonésie, 25-29 octobre 2010)

6. La 33^{ème} session de la Commission du Codex Alimentarius mènera ses délibérations sur la base du rapport de la 64^{ème} session du Comité exécutif et des autres organes subsidiaires qui se sont réunis depuis la 32^{ème} session de la Commission (Rome, juillet 2009). Elle examinera plusieurs projets et avant-projets de normes et de textes apparentés pour adoption à l'étape 5 ou 8. La Commission devrait adopter plusieurs normes et textes apparentés du Codex, y compris le projet de norme sur les pommes, l'avant-projet de Code d'usages en matière d'hygiène pour *Vibrio* spp. à caractère pathogène dans les fruits de mer, l'avant-projet de lignes directrices relatives aux critères de performance et à la validation des méthodes de détection, d'identification et de quantification de séquences d'ADN spécifiques et de protéines spécifiques contenues dans les aliments, l'avant-projet de Directives sur les substances utilisées en tant qu'auxiliaires technologiques, l'avant-projet de niveaux maximaux pour les aflatoxines totales dans les noix du Brésil en coque, prêtes à consommer et écalées, destinées à une transformation ultérieure et un certain nombre d'autres textes. La Commission examinera aussi des questions financières et budgétaires; la question de la planification stratégique; les relations entre le Codex et d'autres organisations internationales comme l'OIE et l'ISO; le rôle des normes privées; la participation des pays en développement au processus du Codex, y compris le fonctionnement du Projet et Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex.

7. La 19^{ème} session du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments poursuivra ses travaux sur les limites maximales de résidus (LMR) pour les médicaments vétérinaires, c'est-à-dire la narasine (dans les tissus de bovins et d'ovins) et la tilmicosine (dans les tissus de poulets et de dindons), sur la base des recommandations du Comité mixte d'experts FAO/OMS sur les additifs alimentaires (JECFA). Le Comité examinera ce qui suit: les modifications

et/ou les ajouts à apporter à la liste de médicaments vétérinaires à évaluer ou réévaluer en priorité par le JECFA; le rapport du Groupe de travail électronique sur les sujets et les options de gestion des risques à examiner par le CCRVDF concernant les facteurs liés à l'établissement des DJA et le processus de recommandation des LMR; et les nouveaux travaux et nouvelles procédures pour l'élaboration d'une recommandation en matière de gestion des risques pour les médicaments vétérinaires pour lesquels aucune DJA ni aucune LMR n'a été recommandée par le JECFA. Le Comité examinera aussi des méthodes d'analyse et d'échantillonnage, et des documents de travail sur les médicaments vétérinaires en apiculture et sur le plan d'échantillonnage pour le dépistage des résidus dans les produits animaux aquatiques.

8. La 11^{ème} session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest examinera les questions découlant de la FAO, de l'OMS, de la Commission du Codex Alimentarius et autres Comités du Codex, y compris les résultats de l'examen à mi-parcours du Fonds fiduciaire Codex et les activités des autres organisations internationales et régionales. Le Comité examinera la mise en œuvre du Plan stratégique le concernant pour 2008-2013 (Plan stratégique pour le CCNASWP), les renseignements présentés par les comités de la région sur la participation des consommateurs à l'élaboration de normes alimentaires et sur l'utilisation des normes du Codex et textes connexes aux niveaux national et régional. Le Comité examinera aussi un document de travail sur le kava.

9. Le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe examinera la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex pour 2008-2013; les problèmes liés à la mise en œuvre des normes du Codex et autres textes aux niveaux national et régional; la situation en ce qui concerne le contrôle des aliments et la participation des consommateurs à l'élaboration des normes du Codex; les questions de nutrition dans la région, ainsi que d'autres questions importantes pour la région.

10. La 4^{ème} session du Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens poursuivra l'élaboration de l'avant-projet de lignes directrices pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire. Conformément au mandat reçu par la Commission du Codex Alimentarius, le Groupe spécial devrait achever ses travaux au cours de cette session.

III. MEMBRES DU CODEX

11. Le Codex compte 182 pays membres et une organisation membre (l'Union européenne).
